

Auto-entrepreneur et prime d'activité

Description

Le statut d'auto-entrepreneur et la prise d'activité sont devenus une option de plus en plus populaire pour ceux qui cherchent à démarrer leur propre entreprise ou à exercer une activité professionnelle de manière indépendante.

Cependant, les revenus peuvent varier, ce qui peut rendre difficile de joindre les deux bouts.

C'est là que la [prime d'activité](#) intervient.

[Créer ma micro-entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce que la prime d'activité pour un auto-entrepreneur ?

La prime d'activité représente une **aide financière qui est octroyée par l'Etat aux travailleurs à revenus modestes**, y compris les auto-entrepreneurs.

Cette allocation vise à compléter les revenus professionnels.

Pour les auto-entrepreneurs, la prime d'activité constitue un soutien, **les aidant à faire face aux fluctuations de revenus propres de leur statut.**

Cela leur permet aussi de maintenir une stabilité financière tout en développant leur activité.

Bon à savoir : recevoir la prime d'activité en tant qu'auto-entrepreneur ne vous empêche pas de bénéficier de l'allègement des cotisations URSSAF. Cela est prévu pour les micro-entreprises.

Quelles sont les conditions d'éligibilité à prime d'activité en auto-entrepreneur ?

Certaines conditions sont classiques et s'appliquent à tous les bénéficiaires de la prime d'activité, au contraire de celles spécifiques pour les auto-entrepreneurs.

Les conditions classiques

Pour être éligible à la prime d'activité, **les conditions classiques sont les suivantes** :

- Exercer une activité professionnelle, notamment en tant qu'auto-entrepreneur ;
- Être âgé de plus de 18 ans ;
- Avoir la nationalité française, être en situation régulière en France depuis au moins 5 ans en cas de nationalité étrangère, ou être ressortissant de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Suisse ;
- Résider en France, avec une présence sur le territoire national d'au moins 9 mois par ans ;
- Ne pas être en congé parental, sabbatique ou en congé sans solde, ni être en disponibilité ou travailleur détaché ;
- Ne pas être étudiant ou apprenti, sauf si la rémunération mensuelle dépasse 1082,87 € ou en présence d'un enfant à charge.

Zoom : se lancer comme indépendant est parfois compliqué et c'est pourquoi LegalPlace se propose de vous accompagner dans vos différentes démarches de [création de micro-entreprise](#). Pour cela, il vous suffit de compléter notre court formulaire en ligne et de nous transmettre les pièces justificatives demandées. Notre équipe se charge de déclarer votre micro-entreprise et il ne vous reste plus qu'à attendre de recevoir vos documents administratifs à votre domicile.

Comprendre la prime d'activité



Qui ?

- Les actifs (salariés/ indépendants)
- Les professionnels ayant des revenus modestes



Conditions ?

- Avoir plus de 18 ans
- Résider en France de façon stable et effective
- Être français, ressortissant de l'espace économique européen ou Suisse ou être titulaire d'un titre de séjour



Combien et quand ?

- Dépend des ressources de l'ensemble des membres du foyer
- Versée le 5 du mois
- Révisée tous les 3 mois

LegalPlace.

Les conditions pour cumuler auto-entrepreneuriat et prime d'activité

Il y a une **condition particulière** pour cumuler la prime d'activité avec le statut de [micro-entrepreneur](#).

En effet, le chiffre annuel de l'auto-entreprise ne doit pas dépasser certains [plafonds pour les auto-entrepreneurs](#) afin d'être éligible à la prime d'activité en 2024, à savoir :

- 188 700€ pour les activités commerciales ;
- 77 700 € pour les activités de services et libérales.

Ainsi, si le chiffre d'affaires dépasse ces seuils, l'auto-entrepreneur ne pourra pas bénéficier de la prime d'activité.

Bon à savoir : la prime d'activité peut être accordée aux auto-entrepreneurs, même s'ils perçoivent des allocations chômage. Cependant, les allocations chômage sont entièrement déduites du montant de la prime d'activité.

Comment se fait le calcul de la prime d'activité pour

un auto-entrepreneur ?

Pour comprendre comment fonctionne la prime d'activité il est essentiel d'examiner deux points clés, à savoir :

- Le calcul du montant de la prime pour les micro-entrepreneurs ;
- La prime d'activité pour les [étudiants auto-entrepreneurs](#).

Le calcul du montant de la prime d'activité pour les micro-entrepreneurs

Pour un auto-entrepreneur, le calcul de la prime d'activité dépend de plusieurs facteurs.

Initialement, un **montant de base de 595,25 €** est attribué à une personne seule sans enfant à charge.

Cependant, ce montant **peut être ajusté en fonction de la composition du foyer**.

En effet, une **majoration de 50%** est appliquée pour chaque personne supplémentaire. Puis, suivie d'une **augmentation de 30%** pour chaque personne supplémentaire après la première.

De plus, si le foyer compte au moins 2 enfants à charge jusqu'à 25 ans, une **majoration de 40%** est ajoutée pour chaque personne supplémentaire au-delà de la troisième.

Pour simplifier le calcul de la prime d'activité, une formule est proposée, prenant en compte le montant de base ajusté, les revenus professionnels du foyer et les éventuelles bonifications.

A noter: une bonification est applicable aux membres du foyer dont le salaire mensuel dépasse 664,93 €. Cela est proportionnel aux revenus mais ne dépassant pas 173,22€.

La formule de calcul est la suivante :

Prime d'activité = montant forfaitaire + 61 % des revenus professionnels du foyer + bonifications personnelles – ressources du foyer – forfait logement éventuel

Attention : si la totalité du chiffre d'affaires doit être déclarée pour bénéficier de la prime d'activité, la [CAF](#) applique des abattements en fonction du type d'activité

exercée.

Si vous bénéficiez d'une aide au logement (ALF, ALS ou APL), **votre prime d'activité est réduite** selon un montant fixe qui dépend du nombre de personnes dans votre foyer, à savoir :

- 71,43 € pour 1 personne ;
- 142,86 € pour 2 personnes ;
- 176,79 € pour 3 personnes ou plus.

Bon à savoir : les parents isolés ou les femmes enceintes bénéficient d'une augmentation de leur prime d'activité

La prime d'activité pour les étudiants auto-entrepreneur

Si vous êtes étudiant et que vous travaillez en tant que micro-entrepreneur, vous avez la possibilité de bénéficier de la prime d'activité.

Pour cela, l'[auto-entrepreneur étudiant](#) doit remplir l'une des conditions suivantes :

- Avoir un enfant à charge ;
- Percevoir un revenu mensuel net d'au moins 1082,87€.

Comment peut-on en bénéficier ?

L'accès à la prime d'activité, même pour les personnes éligibles, **n'est pas systématique**.

Ainsi, **une démarche auprès de la CAF** (ou de la MSA si vous dépendez du secteur agricole) est **requis pour déclarer sa prime d'activité en tant qu'auto-entrepreneur**.

Les étapes à suivre sont les suivantes :

- Réaliser une simulation sur le site de la CAF afin d'évaluer vos droits ;
- Cliquez sur "Faire une demande" et remplissez vos informations personnelles

A noter: dans le cas où vous êtes déjà allocataire, vous pouvez utiliser les informations contenues dans votre dossier. Dans le cas contraire, si vous n'êtes pas déjà allocataire, vous devez vous créer un nouveau dossier.

Généralement, une **réponse est donnée dans un délai d'un mois.**

Par la suite, une **déclaration de vos revenus tous les trois mois auprès de la CAF** est nécessaire en utilisant leur site internet.

FAQ

Est-ce que percevoir la prime d'activité en tant qu'auto-entrepreneur affecte le régime fiscal de l'entreprise ?

La prime d'activité est considérée comme un complément de revenu et n'a pas d'incidence sur le régime fiscal de l'entreprise auto-entrepreneuriale.

Est-ce que la prime d'activité pour les auto-entrepreneurs est imposable ?

Non, la prime d'activité n'est pas imposable et n'a pas d'incidence sur le régime fiscal de l'entreprise auto-entrepreneuriale.

Est-il possible pour l'auto-entrepreneur de combiner la prime d'activité avec d'autres formes d'aides ?

Il est envisageable d'ajouter la prime d'activité d'un auto-entrepreneur avec d'autres formes d'assistance telles que le RSA ou l'AAH, sous certaines conditions de montant notamment.